

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS

Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté N° A/17-2019 du 22 mars 2019, le Président de la Communauté de Communes Rhône-Crussol (CCRC) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS.

A cet effet, Monsieur Jean CHAPPELLET a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie du 15 avril 2019 au 16 mai 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Lundi 8h30 - 10h30, Mardi et Mercredi 9h00 - 11h00, Jeudi : 16h00 - 18h00, Samedi 09h00 - 11h00

Le commissaire-enquêteur recevra mairie de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS les :

- Lundi 15 avril 2019 de 8h30 à 12h00
- Samedi 27 avril 2019 de 9h à 12h
- Jeudi 16 mai 2019 de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête peut être consulté sur les sites internet www.saint-romain-de-lerps.fr et www.rhonecrussol.fr, ainsi qu'en Mairie de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et par voie électronique : enquete.publique@rhone-crussol.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public.

